



Acte n° 2023D022
Délibération portant modification du tableau des effectifs

Le 14 avril 2023, à 20h30, en Mairie de Monesties, se sont réunis les membres du Conseil Municipal,

Etaient présents : Marty Denis, Selam Fatima, Benazech Roland, Risse Sylvie, Goulesque Didier, Verdier Jean-Pierre, Pietropoli Jean-Philippe, Routhe Jean-Paul, Blanc-Antès Danielle, Faugères Karine, Ducros Alexandre, Lequeux Jean-Louis, CORTESE Jean Louis, Frayssinet Sylvie.

Etaient absent(s) excusé(s) : Joëlle DURAND (pouvoir à Mr Denis MARTY)

Le secrétariat a été assuré par : Pietropoli Jean-Philippe

Le conseil municipal de la commune de Monestiés

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Considérant le recrutement sur le poste de chef d'équipe technique par recrutement direct nécessitant la création du poste de technicien principal 2^{ème} classe,

Considérant la nécessité de temps de travail supplémentaire sur le poste d'agent d'entretien,

Considérant la nécessité de temps de travail supplémentaire sur le poste d'agent polyvalent (cantine, médiathèque, surveillance des enfants à l'école),

Considérant l'avis favorable donné à l'avancement de grade d'adjoint technique vers le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

Adopte les modifications du tableau des effectifs suivantes :

- Suppression du grade de technicien territorial et création du poste de technicien territorial principal 2^{ème} classe
 - Augmentation du temps de travail hebdomadaire de 24h à 30h sur un poste d'adjoint technique
 - Augmentation du temps de travail hebdomadaire de 25h à 30h sur un poste d'adjoint technique
 - Suppression du poste d'adjoint technique à 30h de travail hebdomadaire et création du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 30h de travail hebdomadaire
- De modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe :
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 08 décembre 2022.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Monesties, le 14/04/2023
Monsieur le Maire
Denis MARTY



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Tableau des effectifs de la maire de Monestiés au 20/04/2023

Filières Emploi et/ou Grade	Emploi budgétaire	Effectivement pourvu	
		Titulaire TC/TNC	Non titulaire TC/TNC
Administrative			
- Attaché	1	-	1TC
- Rédacteur	1	-	
- Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1 TC	
- Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} cl.	1	1 TC	
- Adjoint administratif	1	1 TC	
Technique			
- Technicien Principal 2 ^{ème} classe	1	1 TC	
- Adjoint technique ppal 1 ^{ère} cl.	3	3 TC	
- Adjoint technique ppal 2 ^{ème} cl.	1	1 TNC 30h	
- Adjoint technique	3	1 TC, 1TNC 30h, 1TNC 26h30	
	1	1TC	
Social			
- Agent spécialisé ppal 2 ^{ème} cl. Ecoles maternelles	1	1 TC	

